

Jugement HGP est condamné huit ans après sa liquidation

by Entreprise & Carrières - mardi, mai 03, 2011

<https://www.correspondances.fr/jugement-hgp-condamne-huit-ans-apres-liquidation/>

La cour d'appel de Nancy a condamné le 22 avril les tissages des Héritiers de Georges Perrin (HGP), liquidés en 2003, à verser 1,115 million d'euros pour non-reclassement des 42 salariés de cette usine basée à Cornimont (Vosges).

Comprises entre 8 000 et 40 000 euros, les indemnités seront versées par l'AGS. La cour d'appel, qui infirme un jugement rendu à Epinal en mars 2010, reconnaît la faute du liquidateur, qui n'a pas cherché à reclasser les salariés dans les autres entreprises de l'industriel vosgien Alain Thirion, qui détenait alors une quinzaine de sociétés. « Ce jugement, qui reconnaît pour la première fois l'existence d'un groupe Alain Thirion, sera d'une grande utilité dans le cadre de la procédure intentée contre l'industriel suite à la fermeture de la Blanchisserie Teinturerie de Thaon (BTT), qui sera jugée par la cour d'appel de Reims en septembre prochain », souligne Gérard Welzer, avocat des salariés.

Les 73 licenciés de cette usine réclament des indemnités de 20 000 à 50 000 euros, cette fois à l'industriel, mis en cause à titre personnel et toujours dirigeant de plusieurs sociétés.